

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le 21 février à 20h00.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Mme Carole ROIRE, Maire.

Présents : MM. DE VAUJANY, BARTON, CROS, VIDAL, Mmes ROIRE, DUCLERCQ, KEMPEN, BAYSSIERES, BLOT, COUTIER, PELOUX, PENON.

Absents excusés : MM. CASTILLE, DELMON (procuration à M. DE VAUJANY).

Absent : M. MATEOS.

Secrétaire de séance : Mme Claire COUTIER

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20H10.

Mme le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 15/01/18. Vote : UNANIMITÉ.

Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter un thème à l'ordre du jour : dépenses d'investissement inférieures à 500.00 €, acquisition d'une perceuse. Vote : UNANIMITÉ.

Arrivée de Sandrine BLOT à 20h30.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme KEMPEN Véronique, (Mme ROIRE Carole, Maire s'étant retirée), à l'unanimité, vote et arrête les comptes administratifs 2017 comme suit :

<u>Budget principal</u> :	Excédent de fonctionnement :	524 144.75
	Déficit d'investissement	343 529.53
	Résultat global, excédent :	180 615.22

<u>Lotissement Communal</u> :	Excédent de fonctionnement :	25 534.36
	Déficit d'investissement :	22 243.95
	Résultat global, excédent :	3 290.41

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion 2017 de la Commune et du Lotissement Communal.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Commune :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017, excédent :	524 144.75
Affectation complémentaire en réserve (1068),	490 872.53
Résultat reporté en fonctionnement (002), excédent.....	33 272.22
Résultat d'investissement reporté (001), déficit :	343 529.53

Lotissement Communal :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : excédent	25 534.36
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent.....	25 534.36
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit.....	22 243.95

CD2I, REALISATION D'UNE ETUDE DE DIAGNOSTIC PISCINE MUNICIPALE

Le Conseil municipal, à la majorité des membres (POUR : 10 ; ABSTENSIONS : 3 Mme DUCLERCQ, Mme PELOUX, M. BARTON), accepte de procéder à une étude détaillée de diagnostic portant sur les aspects techniques et fonctionnels de la piscine municipale ; accepte la proposition du bureau d'études techniques « CD2I » qui s'élève à 4 160.00 € HT soit 4 992.00 € TTC ; dit que la dépense sera inscrite au Budget de la Commune ; donne tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION CAMPANAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat d'entretien annuel d'installation campanaire pour l'église et la mairie de Cancon avec la SARL BROUILLET et FILS ; dit que l'abonnement annuel s'élève à

la somme de 322.00 € HT ; donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer le contrat d'entretien et mener à bien cette opération.

LANCEMENT EXPERIMENTATION TON BOURG BATTANT SMAVLOT 47 ET COMMUNE DE CANCON

Le Conseil municipal, à la majorité des membres (POUR : 10 ; ABSTENSIONS : 3 Mme BAYSSIERES, Mme BLOT, M. CROS), décide de lancer la tranche ferme du concours d'idée pour l'Expérimentation Ton Bourg Battant ; décide de signer la convention du groupement de commandes avec le SMAV Lot ; désigne Mme PENON Monique comme membre titulaire de la commission d'appel d'offre du groupement ; désigne Mme ROIRE Carole comme membre suppléante de la commission d'appel d'offre du groupement ; décide d'organiser la concertation définie autour de ce projet pendant toute la durée de ce projet ; prend en charge les frais liés à l'accueil des 3 équipes lauréates (repas et hébergement) ; dit que l'affermissement de la tranche conditionnelle fera l'objet d'une validation ultérieure du conseil municipal qui interviendra après la désignation de l'équipe lauréate, donne tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

SDEE 47, TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux, accepte les devis suivants :

- Devis rénovation luminaires BF (160 points lumineux concernés), contribution commune : 41 751.87 € ; le mode de paiement choisi pour les travaux est une contribution en fonctionnement sur 5 exercices soit 8 350.37 € par exercice budgétaire, volonté des élus de réduire de 50 % l'intensité de l'éclairage de minuit à 5h00 du matin dans certaines zones de la commune ;
- Devis horloges astronomiques et rénovation PC (6 horloges astronomiques), contribution commune : 2 755.36 €. Le mode de paiement choisi pour les travaux est une contribution en fonctionnement sur 3 exercices soit 918.45 € par exercice budgétaire ;
- Devis extension éclairage rue du Marché, contribution commune : 458.20 €. Le mode de paiement choisi pour les travaux est une contribution en fonctionnement sur 1 exercice soit 458,20 € ;

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus au budget de la Commune, donne tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

CREATION CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le temps de travail prévu initialement dans le contrat d'accompagnement dans l'emploi (20h00) et de le porter à 30h00 par semaine, rémunéré sur la base du S.M.I.C. ; donne tout pouvoir à Mme le Maire, assistée par la Commission du Personnel, pour définir la date de départ, la durée et le renouvellement du contrat ; autorise la conclusion et la signature, par Mme le Maire, des conventions à intervenir avec l'Etat ; dit que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus au budget de la Commune, au chapitre 012.

AXA, DIFFUSION INFORMATION AUPRES DE LA POPULATION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition de la société AXA une salle à la Maison des Associations (salle 103) ; dit que cette mise à disposition se fait à titre onéreux conformément à la délibération du Conseil municipal n° 87/2017 en date du 13 septembre 2017 (70.00 € par jour ; chauffage : 40.00 € caution : 300.00 €) ; dit que l'action de la commune se limite exclusivement à la mise à disposition d'une salle, aucune autre démarche ne pourra être demandée à la Mairie ; donne tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

APPROBATION DES STATUTS DU FUTUR SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU DROPT AMONT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les statuts proposés par le syndicat intercommunal du Dropt Amont, qui deviendra après adoption « Syndicat Mixte du Dropt Amont » tels que joints en annexe, donne tout pouvoir à Mme le Maire, pour mener à bien cette opération.

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU DROPT AMONT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, proclame élus au Syndicat Mixte du Dropt Amont :

→ M. DE VAUJANY Jean, délégué titulaire, lieu-dit Terreblanque 47290 CANCON ;

→ Mme ROIRE Carole, déléguée suppléante, lieu-dit Aux Agnels 47290 CANCON.

Donne tout pouvoir à Mme le Maire, pour mener à bien cette opération.

DELIBERATION AUTORISANT LE MANDATEMENT DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT INFÉRIEURES A 500,00 € ; ACQUISITION D'UNE PERCEUSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Mme le Maire à imputer en section d'investissement des biens d'une valeur inférieure à 500,00 € HT s'il s'agit d'un premier équipement ou d'une acquisition par lot ou si leur durée de vie est supérieure à 5 ans ; décide d'autoriser Mme le Maire à imputer en section d'investissement l'acquisition d'une perceuse à vis d'un montant total de 165,82 € HT soit 198,98 € TTC ; autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires ; dit que les crédits ont été inscrits au budget communal.

QUESTIONS DIVERSES

Mme ROIRE :

- Donne le compte rendu des opérations de recensement de la population (la population est stable, le nombre de logements vacants dans le bourg a augmenté) ;
- Donne lecture d'un courrier de l'Inspection d'Académie qui confirme que la commune de Cancon, pour la rentrée scolaire 2018, maintient la semaine à 4.5 jours sans modification d'horaires ;
- Informe que des travaux au niveau de la toiture de l'église ont fait l'objet d'un refus de la part du service urbanisme de la Communauté des Communes. Il convient de s'orienter vers une étanchéité du toit existant ;
- Informe que la commission « communication » se réunira le mercredi 28 février 2018 à 9h00 (objet : diffusion information touristique et Cancon à Vivre n° 8) ;
- Dit que des bacs jaunes pour le tri ont été enlevés dans certaines zones de la Commune, il s'agit ici de constituer des points d'apports volontaires complets. Pour toute information, il convient de contacter le service environnement de la Communauté des Communes : 05.53.49.52.91. De plus, au cours de l'année 2018 une information, dans chaque foyer, sera donnée concernant la redevance incitative ; (Jacques VIDAL regrette la disparition à la déchetterie des containers pour les cartons et les papiers) ;
- Le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 11 avril 2018 à 20h00.

Mme DUCLERCQ :

- Donne le compte rendu de la réunion des commissions « économie » et « développement local » au sujet des Marchés de Producteurs de Pays. Ces marchés auront lieu les mercredis 18 juillet, 25 juillet, 1^{er} août et 8 août 2018. En ce qui concerne les animations, nous accueillerons respectivement le « Cri du Lièvre » ; Pascal CHATEL, DAURINE et à nouveau Pascal CHATEL. Il convient, à présent, de se rapprocher des associations pour la tenue du stand eau et café.

M. DE VAUJANY :

- Fait un état concernant l'avancement des travaux réalisés par EAU 47 sur la RN 21, la tranchée principale est sur le point d'être terminée, la fin du chantier est prévue mi-mars.

M. BARTON :

- Souhaiterait que soit organisée une réunion d'information technique et objective sur le compteur LINKY.

Mme KEMPEN :

- Informe que de nouvelles expositions à la chapelle sont programmées cet été (du 6 au 20 juillet : Marie-Claude EGUIMENDIA et Michel FERRE ; du 4 au 18 août : Anne LILO, Cécile DUBOIS, Evelyne DECROON et Sylviane DELAVANNE).

M. VIDAL :

- Demande si le remplacement du médecin parti à la retraite est prévu ? La mairie a-t-elle un moyen d'action ? (Carole ROIRE : la maison de santé pluridisciplinaire relève de la compétence de la Communauté des Communes qui multiplie les actions pour rendre le territoire attractif et inciter la venue d'un médecin. Des renseignements sont pris régulièrement à ce sujet auprès des services concernés, pas de remplacement programmé dans un court délai).

Mme PENON :

- Demande si un projet de création d'une surface commerciale est en cours sur la commune notamment au niveau de l'ancienne Tuilerie ? Si oui ce projet ne va-t-il pas à l'encontre de la volonté de redynamiser le centre bourg ? (Carole ROIRE : aucun document officiel n'a été reçu à la Mairie, à ce jour. Il semblerait, néanmoins, que le propriétaire soit en train de vendre ce bien).

Fait à CANCON, le 28 février 2018
Mme le Maire, Carole ROIRE